REGLEMENT OFFICIEL

CESIM ELITE TOURNAMENT 2020

(Ci-après “le règlement”)

INTRODUCTION

Vous devez lire le règlement officiel dans son intégralité avant de participer au tournoi.

L’inscription et la participation au tournoi implique l’acceptation de toutes les conditions du présent règlement officiel. Les participants sont réputés avoir pris connaissance du présent règlement.

1. CESIM ELITE TOURNAMENT

CESIM ELITE TOURNAMENT (ci-après "le tournoi") est un tournoi en ligne organisé par CESIM OY (ci-après "CESIM"), société immatriculée en Finlande dans le registre du commerce et des sociétés finlandais (Yritys- ja yhteisötietojärjestelmä) sous le numéro (Y-tunnus) 0748851-2 et dont le siège social se trouve à Kalevankatu 16 B 3, 00100 Helsinki.

Le tournoi a pour objectif de fournir aux étudiants une expérience pédagogique par l’utilisation des solutions de formation (simulations de gestion) développés par Cesim.

2. PARTICIPATION

Les étudiants (ci-après « participants ») inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francophone et âgés de plus de 18 ans au moment de l'inscription.

Les participants doivent faire preuve d’une bonne connaissance de l’anglais.

Les étudiants inscrits en troisième cycle sont exclus du tournoi (doctorat...).

Les participants ne peuvent s’inscrire dans plus d’une équipe.

Chaque participant doit disposer d’une adresse e-mail valide afin de valider leur participation. Ils doivent disposer également d’un accès internet.

3. FORMATION ET COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe doit être composée de 4 participants. La composition de l'équipe <u>ne pourra plus changer après le</u> <u>21 février 2020</u>.

Cesim se réserve le droit de disqualifier une équipe au cours du tournoi si le nombre total de ses membres est réduit à moins de trois (3) participants après le 21 février 2020.

Les membres de l’équipe doivent être des étudiants issus du même établissement d’enseignement supérieur (ci-après « établissement »).

Chaque établissement d’enseignement supérieur peut inscrire deux (2) équipes au maximum.

CESIM se réserve le droit de vérifier la validité des informations d'inscription soumises sur les participants à tout moment. CESIM se réserve également le droit de refuser la participation, ou de disqualifier à tout moment les participants, ainsi que leur équipe. La soumission d'informations incorrectes ou trompeuses entraînera automatiquement un refus de participation ou une disqualification.

4. ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES

Chaque équipe doit être accompagnée par un membre du personnel de l'établissement en charge des enseignements (ci-après « le référent »).

Le référent est en charge de la présélection, de la composition, de l'enregistrement au tournoi et l'accompagnement de son équipe pour toute la durée du tournoi.

Le référent est libre de choisir les membres de son équipe dans le respect des conditions imposées par le présent règlement.

Les référents des deux (2) meilleures équipes du tournoi sont invités à participer à un évènement de formation se déroulant en même temps que la compétition internationale (voir « 7. Évènement à destination du référent »).

5. ORGANISATION ET ETAPES DU TOURNOI

a. Dates

Le tournoi commence le 9 mars 2020 et prend fin officiellement le 30 mars 2020.

Le classement des équipes et les informations sur les équipes sélectionnées seront révélés le 30 mars 2020. Cet évènement marque la fin officielle du tournoi.

La composition définitive des équipes et les détails sur les participants (noms, prénoms, emails…) peuvent être communiqués jusqu'au 21 février 2020, date à partir de laquelle aucun changement dans les équipes ne sera autorisé.

b. Modalités importantes

Le tournoi sera organisé entièrement en ligne et <u>en anglais</u>.

Le tournoi se déroule sur une session de l'une de nos simulations. La session est divisée en périodes de prise de décisions (ci-après « tours »).

La session de la simulation se déroulera sur 5 à 7 tours.

Le premier tour de la simulation sera ouvert du lundi 9 mars jusqu'au lundi 15 mars 2020. Les tours suivants se succèderont du 15 au 30 mars 2020.

L'heure limite pour prendre des décisions sera fixée à 23h59 Europe/Paris (UTC+1) pour chacun des tours.

CESIM se réserve le droit d'apporter des modifications aux modalités d'organisation du tournoi et notamment l'organisation d'une deuxième session sur une autre simulation pour départager les équipes.

c. **Étapes**

- Étape 1 : enregistrement de l'établissement

L'enregistrement de l'établissement et du nombre d'équipes souhaité doit être effectué à l'aide du formulaire d'inscription sur la page de l'évènement : https://www.cesim.com/fr/elite2020

Une fois cette étape effectuée, un email de confirmation est envoyé à l'adresse indiquée sur le formulaire.

Un membre de CESIM validera l'inscription directement par email ou téléphone.

- Étape 2 : paiement des frais d'inscription

Une facture sera établie par CESIM à l'aide des informations indiquées par l'établissement aux organisateurs.

Tout paiement devra être effectué par virement bancaire à destination de la société CESIM compte tenu des informations indiquées sur la facture.

- Étape 3 : composition des équipes

Les informations sur les participants doivent être communiquées à CESIM avant le 21 février 2020.

Les informations doivent également être communiqués sur le référant accompagnant l'équipe tout au long du tournoi.

Celles-ci doivent être communiquées à l'aide du fichier Excel qui sera envoyé par CESIM. Tous les champs requis doivent être complétés. Dans le cas contraire, CESIM se réserve le droit de ne pas enregistrer l'équipe ou de la disqualifier.

Le fichier d'enregistrement des participants complété doit être envoyé par email à l'adresse suivante : elite.france@cesim.com

Les participants enregistrés par l'établissement, ainsi que le référent, sont réputés avoir accepté la totalité des conditions présentées dans ce règlement. CESIM ne pourra être tenu responsable dans le cas où les participants n'auraient pas pu prendre connaissance du présent règlement.

- Étape 4 : début du tournoi

Les participants prennent part au tournoi dans les conditions indiquées.

Le cas utilisé, ainsi que la simulation seront révélés au début du tournoi.

- Étape 5 : Sélection des équipes

Le classement final sera révélé le 30 mars 2020 à 12:00 heures.

Les trois (3) meilleures équipes seront récompensées (voir section « 8. PRIX »).

6. COMPETITION INTERNATIONALE

Une compétition internationale sera organisée à Londres du 22 au 24 mai 2019.

Deux (2) places pour cette compétition internationale sont réservées aux équipes gagnantes du tournoi «CESIM ELITE TOURNAMENT».

La participation des équipes gagnantes est obligatoire. Les frais de voyage et d'hébergement sont assumés par CESIM (voir les conditions applicables sous «9. FRAIS DE VOYAGE ET HÉBERGEMENT»).

La compétition internationale est un évènement séparé régi par son propre règlement consultable sur le site dédié. L'adresse du site sera communiquée au plus tard au moment de la publication du classement des équipes du tournoi.

7. EVENEMENT À DESTINATION DU REFERENT

Un évènement de formation (ci-après le « workshop ») à destination des référents accompagnant les deux (2) équipes gagnantes sera organisé par CESIM durant la compétition internationale.

Le workshop se déroulera sur le lieu de l'évènement ou un lieu proche, et sera organisé sur l'une des dates correspondantes à l'évènement.

Le référent s'engage à participer à ce workshop dans le cas où son équipe remporte la première ou seconde place au classement du tournoi « CESIM ELITE TOURNAMENT ».

Le workshop se déroulera en anglais et sera animé par CESIM.

La participation est gratuite et obligatoire.

Plus d'informations seront communiquées directement aux référents concernés au moment de l'annonce du classement des équipes.

8. PRIX

Les trois (3) meilleures équipes remporteront les prix suivants:

a. <u>Équipe 1 :</u>
- une invitation pour la compétition internationale organisée à la Regent's University à Londres du 22 au 24 mai 2020.
- Quatre (4) bons d'achats valables sur le site d'achat en ligne Amazon (www.amazon.com/fr) d'un montant de 150€ chacun.

b. <u>Équipe 2 :</u>
- une invitation pour la compétition internationale organisée à la Regent's University à Londres du 22 au 24 mai 2020.

c. <u>Équipe 3 :</u>
- quatre (4) bons d'achats valables sur le site d'achat en ligne Amazon (www.amazon.com/fr) d'un montant de 100€ chacun.

CESIM se réserve le droit de changer de partenaire proposant ce bon d'achat et ne pourra pas être tenu responsable en cas de problèmes liés à l'utilisation celui-ci.

Dans le cas où les participants, ou une équipe, ne pourraient pas participer à la compétition internationale, aucun prix de substitution ne sera proposé.

En cas de disqualification d'un participant ou d'une équipe, aucun prix ne sera distribué à ce participant ou aux participants de l'équipe concernée.

9. FRAIS DE VOYAGE ET HÉBERGEMENT

Les frais de voyage des membres de l'équipe concernée et de leur référent pour se rendre à la finale internationale à Londres seront couverts par CESIM à hauteur de cents Euros (100€) par personne.

Tous les frais au-delà de ce montant seront à charge des participants et du formateur et ne seront pas remboursés.

a. Réservation de l'hébergement :

CESIM s'occupe de l'organisation et de la réservation de l'hébergement à Londres pour la période correspondante. Les informations nécessaires seront ensuite communiquées aux personnes concernées.

b. Organisation du voyage :

Les participants et le référent sont en charge de l'organisation de leur voyage et s'engagent à fournir les justificatifs sur simple demande de la part de CESIM.

CESIM remboursera les frais réels engagés par les participants pour le voyage à Londres (billets d'avion, ticket de train…) à hauteur de cent Euros (100 €) par personne maximum.

Dans le cas où les personnes concernées seraient dans l'incapacité de fournir les justificatifs demandés, les frais concernés ne seront pas remboursés par CESIM. En cas de fraude avérée, les frais engagés par les participants ne seront pas remboursés.

10. FRAIS D'INSCRIPTION

Des frais d'inscription de deux cents Euros hors taxe (200 € H.T.) sont exigés par équipe inscrite sous condition de l'existence d'un numéro de TVA intracommunautaire valide.

Dans le cas où l'établissement ne possède pas de numéro de TVA intracommunautaire valide, la TVA sera facturée au taux légal en vigueur.

L'établissement est responsable du paiement des frais d'inscription.

Ces frais d'inscription couvrent les moyens mis à disposition par CESIM pour organiser le tournoi, ainsi que les prix remportés par les équipes.

Les factures seront payables en Euros. CESIM se réserve le droit d'annuler l'enregistrement et la participation des équipes concernées en cas de non-paiement.

11. EVALUATION DES ÉQUIPES

CESIM évaluera les équipes sur leur performance à la(les) session(s) de simulation organisée(s) dans le cadre du tournoi. Les critères pris en compte par le jury seront révélés à l'ouverture du tournoi.

CESIM se réserve le droit de modifier à tout moment les critères d'évaluation utilisés pour départager les équipes.

12. COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé des membres de CESIM et sa composition exacte reste secrète jusqu'à l'annonce du classement définitif.

Le jury peut se faire assister par toute personne de son choix.

13. SANCTIONS

CESIM peut, à sa seule discrétion, disqualifier une équipe et / ou l'un des membres de l'équipe, si l'équipe ou l'un des membres de l'équipe ne respecte pas le présent règlement ou adopte tout comportement jugé répréhensible.

En cas de suspicion de fraude, CESIM se réserve le droit de procéder à toute vérification jugée nécessaire. Toute fraude constatée entraînera la disqualification immédiate et définitive du participant ou de l'équipe sans préavis.

CESIM se réserve le droit d'engager des poursuites contre toute équipe et / ou tout membre de l'équipe si l'équipe et / ou l'un des membres de l'équipe tente de perturber l'organisation du tournoi.

14. CONTACTS

L'équipe Cesim France est responsable de l'organisation du tournoi en France et dans les pays francophones.

Vous pouvez contacter les organisateurs directement par email à l'adresse suivante : elite.france@cesim.com

Les organisateurs ne répondront pas aux demandes des participants portant sur des éléments qui permettraient à une équipe d'obtenir un avantage sur les autres équipes. En cas de demande portant sur de tels éléments, les participants concernés s'exposent à une disqualification du tournoi.

15. DONNEES PERSONELLES

CESIM assure la protection, la confidentialité, la non-altération, la disponibilité et la sécurité des données personnelles confiées. Les données personnelles collectées seront traitées par CESIM à des fins d'organisation du tournoi conformément à la législation applicable en matière de données personnelles.

Le profil des participants sur la plateforme sim.cesim.com (ci-après « la plateforme ») sera créé à partir des données personnelles transmises par le référent. Le référent s'engage à fournir des informations correctes et avoir obtenu l'accord de chaque participant concerné sur l'utilisation des informations transmises.

Les données personnelles susceptibles d'être collectées sur les participants concernent :

- le (les) nom(s)
- le (les) prénom(s)
- la date de naissance

- le sexe
- la formation dans laquelle le participant est inscrit
- l'établissement de formation
- le pays de formation
- une adresse email
- une photographie

Les données personnelles du référent seront également collectées à des fins d'organisation du tournoi et pour des raisons de communication. Il est possible de se désabonner de toute communication à des fins marketing / publicitaires.

Les données personnelles susceptibles d'être collectées sur le référent concernent :

- le (les) nom(s)
- le (les) prénom(s)
- le sexe
- la fonction exercée
- l'établissement
- le pays de résidence
- une adresse email
- un numéro de téléphone
- une photographie

Seules les personnes autorisées par CESIM peuvent accéder aux données personnelles transmises aux fins mentionnées ci-dessus.

Les données personnelles seront conservées pour une durée de 5 ans après la fin du tournoi.

Certaines informations collectées sont susceptibles d'être publiées sur le site dédié de la compétition internationale organisée en mai 2020 à Londres. Il s'agit notamment des noms et prénoms des vainqueurs du tournoi et de leur référant, ainsi qu'une photo le cas échéant.

Les participants et le référant reconnaissent avoir le droit d'accéder, de modifier ou de supprimer leurs données personnelles, par simple email à cesimelitefrance@cesim.com.

Conformément au contexte du tournoi, les noms et prénoms des participants et du référent seront accessibles par tous les participants inscrits.

16. PUBLICATION DE CONTENU SUR LA PLATEFORME

Toute utilisation de la plateforme (notamment les fonctionnalités du forum) pour véhiculer des propos racistes, violents, xénophobes, malveillants, obscènes ou illicites est interdite.

En utilisant cette plateforme, les participants conviennent à ne pas :

- télécharger de virus ou autre code nuisible,
- publier du contenu susceptible d'inciter à la haine ou à la violence, du contenu menaçant, du contenu pornographique, du contenu contenant de la nudité ou de la violence gratuite, ou toute autre forme de contenu inapproprié,

- diffuser des informations ou du contenu susceptibles de bouleverser la sensibilité des jeunes;
- mener des activités illégales, notamment et sans que cette liste soit limitative, porter atteinte aux droits sur les logiciels, marques, photographies, images, texte, vidéo, etc.
- de publier du contenu permettant l'identification de toute personne, y compris en divulguant son adresse ou son numéro de téléphone ou en portant atteinte à sa vie privée.
- enfreindre les conditions générales d'utilisation de la plateforme ou de réaliser tout fait pouvant être qualifié d'indécent ou correspondant à une incitation à commettre certains crimes ou délits.

En utilisant la plateforme, le participant déclare :

- qu'il est propriétaire du contenu qu'il publie sur la plateforme.
- que la publication d'un tel contenu ne viole pas la législation sur le droit d'auteur ou la vie privée.

L'auteur d'un message est seul responsable des propos qu'il tient.

17. DROITS D'AUTEUR

Les participants cèdent gratuitement et sans limitation à CESIM les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et de traduction rattachés aux éléments fournis dans le cadre du tournoi (vidéos, slogans, présentations etc.), sur tous les supports. Ces droits sont cédés pour le monde entier (tous pays), et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, à des fins de communication interne ou externe (brochures, site internet, réseaux sociaux, …), ainsi qu'à des fins de relations publiques et de presse et à des fins commerciales, promotionnelles et publicitaires, notamment en ce qui concerne les produits et services commercialisés par CESIM. Ces droits sont cédés pour la durée légale du droit de propriété intellectuelle applicable dans chaque pays concerné.

Les participants déclarent par l'acceptation de ce règlement officiel, détenir tous les droits et toutes les autorisations nécessaires à la jouissance paisible par CESIM des droits cédés. Les participants déclarent n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

18. DROIT À L'IMAGE

Les participants, ainsi que les référents, autorisent CESIM à reproduire et exploiter leur image pour la la promotion et la communication de CESIM ELITE TOURNAMENT, ainsi que la compétition internationale en lien avec cet évènement.

Cette autorisation emporte la possibilité d'apporter toute modification, adaptation ou suppression jugée utile à la fixation initiale de l'image. La société CESIM est autorisée par la présente clause à utiliser, publier, reproduire, adapter ou modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir, l'image cédée.

Cette autorisation est valable pour une utilisation d'une durée de cinq (5) ans dans le monde entier (tous pays) sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant notamment et sans limitations : Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (messages publicitaires télévisuels, spots

publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc.)), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Il est entendu que les supports de communication reproduisant l'image des participants peuvent être difficiles à retirer des réseaux sociaux et des sites de partage utilisés par CESIM (tels que Facebook, Instagram, Pinterest, Tumblr, YouTube, etc.), et les participants conviennent que ces supports de communication peuvent rester sur les réseaux sociaux et sur les sites de partage tels qu'ils ont été initialement publiés, même dans le cas où le terme de cinq (5) ans susmentionné serait écoulé.

Les participants déclarent par l'acceptation de ce règlement officiel, détenir tous les droits et toutes les autorisations nécessaires à la jouissance paisible par CESIM des droits cédés. Les participants déclarent n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation du droit à l'image est consentie à titre gratuit.

19. RÉCLAMATIONS

Tout litige, question et / ou réclamation concernant le tournoi doit être reçue au plus tard dans les sept (7) jours suivant la date à laquelle les équipes gagnantes ont été annoncées.

Le litige, les questions et / ou les réclamations doivent être adressés en anglais ou en français à la direction de CESIM à l'une des adresses suivantes :

- par email : elite.france@cesim.com
- ou par courrier: Cesim Oy, Kalevankatu 16 B 3, 00100 Helsinki, Finlande.

Le jury en charge de l'évaluation des résultats se réunira et une réponse sera envoyée par email dans un délai de sept (7) jours ouvrés à compter de la réception. Toute décision du jury sera exécutoire et définitive et aucun participant n'aura d'autre droit de recours ou d'appel.

Tous litiges nés du concours seront régis par le droit applicable en Finlande et soumis à la compétence exclusive des tribunaux finlandais compétents.

20. ANNULATION DU TOURNOI

CESIM se réserve le droit de changer le planning, de modifier ou d'annuler le tournoi, sans que les équipes et / ou les participants membres de l'équipe, ainsi que toute autre personne intéressée (référant, établissement…) ne puissent en réclamer une compensation.

En cas d'annulation du tournoi, CESIM s'engage à rembourser les frais d'inscription dans les trente (30) jours ouvrés suivant la date à laquelle l'annulation a été annoncée.

Les frais de voyage pour se rendre à Londres ne seront pas remboursés en cas d'annulation du tournoi en ligne, alors que ceux-ci auraient déjà étés engagés par les personnes intéressées avant la publication du classement officiel.

21. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

CESIM se réserve le droit modifier ces règles à tout moment, notamment et sans que cette liste soit limitative, à toutes fins d'organisation du tournoi, ou pour des raisons de mise en conformité à toute nouvelle législation et / ou règlementation applicable.

Toute nouvelle version du présent règlement à vocation à remplacer la version précédente et constitue la seule version en vigueur dès sa publication sur la page de l'évènement.

Dans le cas où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cette nullité n'a aucun effet sur la validité du règlement officiel lui-même.

22. DIVERS

La société CESIM ne peut être tenue responsable des erreurs dans les inscriptions des participants, des dysfonctionnements de la plateforme et de la simulation, des adresses e-mail invalides ou des problèmes de connexion durant le tournoi.

CESIM ELITE TOURNAMENT, ses concepts, son contenu et la documentation, son apparence, son logo et tout autre élément graphique, ainsi que son organisation sont et resteront la propriété exclusive de CESIM. Aucun droit n'est cédé au titre de la participation.

CESIM est une marque déposée sur laquelle la société CESIM (ci-après « CESIM ») jouit d'un droit exclusif d'exploitation. Toute reproduction, usage ou apposition de ladite marque, sans l'autorisation préalable de CESIM est interdite. Les données, les programmes, les textes, les informations, les logos, les identités visuelles, les échantillons musicaux, les images animées ou non (notamment les vidéos) et leurs mises en forme apparaissant sur la plateforme sont la propriété exclusive de CESIM et sont protégées à ce titre par les dispositions du droit de la propriété intellectuelle. Tout utilisateur s'engage à ne pas les utiliser et à ne permettre à quiconque d'utiliser ces contenus à des fins illégales. Toute représentation ou reproduction, totale ou partielle, permanente ou temporaire, sur un support informatique et/ou papier, et par quelque procédé que ce soit, de l'un ou l'autre des éléments de la plateforme ou des services proposés, sans l'accord préalable et exprès de CESIM est interdite, et constitue un acte de contrefaçon, qui pourra entraîner des condamnations civiles et/ou pénales.